



## Annulation contrat micro creche

Par **Clémence**, le **30/07/2020 à 13:26**

Bonjour,

Mon fils fréquente actuellement une micro crèche dans la ville voisine. Il y va 3 jours par semaine. Pour la rentrée de septembre 2020, j'avais signé un contrat pour 4 jours dans cet établissement (commençant le 1<sup>er</sup> septembre)

Aujourd'hui j'ai réussi à avoir une place de 4 jours dans une autre micro crèche à 500 m de chez moi.

Je viens donc d'annuler ma place en microcrèche dans la ville d'à côté mais celle-ci me parle de 2 mois de préavis alors que le contrat n'a pas encore commencé.

Ma question est ; est-ce légal ?

Par **Visiteur**, le **30/07/2020 à 15:28**

Bonjour,

Pouvez-vous nous citer l'article du contrat relatif au préavis ?

Par **P.M.**, le **30/07/2020 à 16:02**

Bonjour,

Le contrat a apparemment commencé puisqu'il s'agirait d'une modification de 4 jours au lieu de 3, il conviendrait donc de s'y référer...